

Agence comptable

Désignation des mandataires de l'agent comptable

Je soussigné, Hervé CHAZEAU, administrateur général des finances publiques, agent comptable de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment son article 16 ;
- Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2017 portant nomination de l'agent comptable de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgrimer) ;
- Vu la décision du 26 janvier 2018 désignant les mandataires de l'agent comptable de FranceAgriMer ;

DECIDE :

Services Finances

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2018, l'article 4 de la décision du 26 janvier 2018 susvisée est ainsi modifiée :

1° Le troisième alinéa est supprimé ;

2° L'article est ainsi complété :

« Mandat est donné à Mme Suzanne SINGUI MBONDY, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité Dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'établissement, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Finances. »

Services Visa des interventions

Article 2

L'article 11 est supprimé à compter du 15 septembre 2018.

Dispositions finales

Article 2

Un spécimen de la signature du mandataire désigné par la présente décision figure en annexe.

Fait à Montreuil, le 29 août 2018,

L'administrateur général
des finances publiques,
Agent comptable,

Hervé CHAZEAU

ANNEXE **SPECIMEN DE SIGNATURE**

Suzanne SINGUI MBONDY	
-----------------------	--